



divorce et partage communauté légale

Par **sissou18**, le **27/10/2022** à **18:14**

Bonjour,
je vais divorcer prochainement, on est marié sous le régime de la communauté légale mais chacun veut conserver son patrimoine financier car nous avons chacun des comptes personnels et un compte courant pour les dépenses communes. Peut-on faire une renonciation de partage? ou faut-il transférer avant le divorce ses économies personnelles sur un compte du genre assurance vie?